



## **Nouvelle réglementation Européenne: Êtes-vous prêt pour 2027 ?**

Le GARAC vous accompagne dans la montée en compétences de vos collaborateurs.



Le saviez-vous : La réglementation européenne 2024/573 du 7 février 2024 relative à la manipulation des fluides frigorigènes fluorés a été mis en application par un arrêté du 21 novembre 2025.

Cette nouvelle réglementation applicable à partir du 1er janvier 2027 modifie pour le réseau après-vente automobile les conditions de manipulations de ces fluides frigorigènes.

- Jusqu'au 31 décembre 2026 les entreprises intervenant sur les boucles froides des véhicules doivent posséder une attestation de capacité et leur intervenants une attestation d'aptitude catégorie V exclusivement pour le fluide R134a (HFC).
- A compter du **1er janvier 2027**, il deviendra nécessaire d'avoir **l'attestation d'aptitude pour le fluide R1234YF** (HFO) déjà présent sur la majorité des véhicules neufs depuis 2017.
- **La traçabilité des deux fluides deviendra donc obligatoire.**

Quel impact pour l'entreprise :

- Votre entreprise possède déjà une attestation de capacité, il deviendra nécessaire de la présenter pour acheter du fluide R1234YF.
- vos techniciens :
  - ils possèdent déjà une attestation d'aptitude, elle reste valable et leur permettra de manipuler les fluides R1234YF, ils devront tenir un registre séparé pour chaque mouvement de fluide.
  - Ils manipulent actuellement du fluide R1234YF sans attestation d'aptitude, ils devront en posséder une à partir du 1er janvier 2027.

Pour les formations (2 jours) :

- Stage 1 : le 15 et 16 septembre 2026 (12 stagiaires maxi)
- Stage 2 : le 17 et 18 septembre 2026 (12 stagiaires maxi)

Pour les tests (0.5 jr) :

- Test du 21 au 23 septembre 2026

<https://garac.catalogueformpro.com/0/automobile/1214646/la-climatisation>